

Zeitschrift:	Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band:	29 (1891)
Heft:	15
Artikel:	Le plat du jour : nos historiens et Guillaume-Tell. - La statue. - Précaution à prendre pour l'avenir
Autor:	L.M.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-192286

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . .	4 fr. 50
six mois . . .	2 fr. 50
ETRANGER : un an . . .	7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conte de vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Le plat du jour.

Nos historiens et Guillaume-Tell. — La statue. — Précaution à prendre pour l'avenir.

Depuis nombre d'années déjà, on semblait oublier Guillaume-Tell, tant nos historiens ont versé de froid sur ce personnage qui, pendant des siècles, a été considéré comme le premier champion de nos libertés.

En effet, prenez la peine de consulter les ouvrages de nos historiens nationaux, et voyez, je vous prie, ce qu'ils disent du grand libérateur.

Prenez *l'Histoire de la Confédération suisse*, par M. L. Vulliemin (2 vol. 1875), et lisez le chapitre intitulé : « Commencement de la Confédération suisse ». C'est là, évidemment, que doivent être relatés les traits de courage, les actes héroïques de Guillaume-Tell.

Eh bien ! ce nom célèbre n'y figure même pas !

Voici tout ce que dit, à cet endroit, l'auteur que nous citons :

« A défaut de documents, rares en ces temps ou en ces lieux, la tradition nous entretient de conférences secrètes et de résolutions prises par les magistrats du pays ; elle fait du *Grüttli*, d'une prairie boisée située sur la limite des trois cantons, le lieu de ces entrevues. »

Un autre volume est là sous nos yeux. Il a pour titre : *Abrégé d'histoire suisse, destiné à l'enseignement secondaire*, par J. Magenat, instituteur aux Ecoles normales. Nous cherchons au chapitre qui traite des « origines de la Confédération », où nous lisons :

« D'après les chroniqueurs, l'empereur Albert, fils de Rodolphe de Habsbourg, aurait entrepris de soumettre les Waldstätten à la domination de sa famille ; mais les vexations de ses baillis auraient provoqué la conjuration du *Grüttli*, l'assassinat de Gessler et enfin l'expulsion des autres baillis, le 1^{er} janvier 1308. Tous ces faits semblent appartenir au domaine de la légende, car l'histoire est complètement muette à leur sujet. »

Encore ici, — dans ce livre destiné à l'enseignement secondaire, — le nom de Guillaume-Tell disparaît.

Passons maintenant à *l'Histoire de la Confédération suisse*, par M. Daguet, l'un de nos historiens les plus consciencieux

et les plus autorisés. Après avoir donné en raccourci, et en petit texte, l'histoire du chapeau de Gessler et de Guillaume-Tell (1307), et celle de la conspiration des Waldstätten (1308), il fait ressortir une confusion de dates étonnante chez les chroniqueurs, ainsi que tout ce qu'en ont déduit les écrivains de l'école critique inaugurée par l'archiviste lucernois Schneller, président de la Société d'histoire des cinq cantons ; le professeur Kopp, de Lucerne, dans son savant ouvrage intitulé : *Histoire des Ligues suisses* ; Vischer, de Bâle ; Albert Rillet, de Genève, etc.

Puis M. Daguet ajoute :

« La confusion des dates est le premier argument de l'école critique contre l'authenticité des traditions. Il en est d'autres plus graves que nous résumons comme suit, pour mettre à même nos lecteurs de porter un jugement sur la question compliquée, qui a exercé et exercera encore la sagacité des investigateurs de nos annales :

Les chroniqueurs contemporains du règne d'Albert ne savent rien et ne disent mot du serment du Grütli, de Guillaume-Tell et des autres scènes qui auraient provoqué un soulèvement et l'expulsion des baillis. Ces chroniqueurs, cependant, ont parlé des Waldstätten et devaient connaître les événements qui les concernent.

L'existence de Guillaume-Tell n'est pas authentique. On ne connaît aucune famille de ce nom à Uri, ni dans ce Burglen que, dans son histoire des Suisses, publiée en 1598, l'historien fribourgeois Guillimann a désigné le premier comme le lieu natal du héros d'Uri. »

Il y a dix, quinze, vingt ans, que ces choses-là sont publiées, et les personnes que nous voyons aujourd'hui si scrupuleuses au sujet de la mémoire de Guillaume-Tell, n'ont pas encore protesté !... Ces malheureux historiens n'ont pas encore été conspués et leurs livres brûlés sur la place publique par la main du bourreau, comme on brûla jadis l'*Emile et le Contrat social* !...

Non, jusqu'ici, personne n'a rien dit. Mais voilà que tout à coup, à l'occasion d'une superbe statue de Guillaume-Tell, qui nous est offerte, on la tourne, on la retourne, on en examine à la loupe la provenance et l'on se met à « chercher la petite bête ».

Et la mauvaise humeur aidant, la petite bête devient éléphant !

Alors de crier au blasphème, à l'outrage fait à la mémoire du héros de notre indépendance, au monument devant lequel tout Suisse doit pouvoir se découvrir avec respect, à la figure idéale de Guillaume-Tell, à ce qu'il y a de plus pur et de plus sacré dans notre histoire, à l'homme, enfin, dont la patrie honore pieusement la mémoire !!!

Au premier abord, nous avons constaté avec joie ce subit revirement ; nous étions heureux d'assister à cette manifestation respectueuse en faveur du héros d'Altorf, heureux qu'on lui rendit le prestige qu'il semblait perdre de plus en plus.

Une chose est cependant à regretter, c'est que l'enthousiasme dont on s'est pris dernièrement pour Guillaume-Tell, — à propos d'une statue, — paraisse avoir pour mobile, dans certains milieux, des choses décidément trop étrangères au respect des traditions nationales.

Mme Roland, l'une des plus intéressantes victimes de la Révolution de quatre-vingt-treize, s'écriait au moment de monter à l'échafaud : *O liberté ! que de crimes l'on commet en ton nom !*

EH BIEN, VOUS TOUS, QUI SAVEZ LIRE ENTRE LES LIGNES DES JOURNAUX, QUI JUGEZ LES HOMMES ET LES CHOSES SANS PARTI PRIS ET SANS PASSION, NE VOUS ÊTES-VOUS POINT ÉCRITÉ, APRÈS LA LECTURE DES POLÉMIQUES INTERMINABLES QUE NOUS SUBISSONS DEPUIS UNE QUINZAINE : *Pauvre Guillaume-Tell ! que de méchancetés on peut écrire en ton nom !*

NOUS SOMMES DE CEUX QUI DÉSIRENT ARDENTEMENT QUE LA SOLUTION DU REGRETTABLE DÉBAT AUQUEL NOUS ASSISTONS, À PROPOS DE CETTE STATUE, SOIT TELLE QUE NOUS PUissions UN JOUR LA VOIR ORNER LA PLACE DE MONTBENON. NOUS LE DÉSIRONS POUR NOTRE CHER LAUSANNE, SI PEU RICHE EN MONUMENTS ET EN ŒUVRES D'ART ; CAR IL NE VIENDRAIT CERTAINEMENT PAS ICI UN ÉTRANGER, UN VOYAGEUR QUELCONQUE, QUI NE VOULUT VOIR CE CHEF-D'ŒUVRE DE MERCIÉ.

A SA VUE, NOUS SOMMES PERSUADÉ QUE TOUT CE QUI A ÉTÉ DIT À SON SUJET SERAIT BIEN VITE OUBLIÉ, ET QU'ELLE NE NOUS INSPI-

rerait d'autres sentiments que ceux qui se rattachent aux glorieux souvenirs qu'elle rappelle ; d'autre impression que celle qu'on éprouve en face d'une œuvre d'art aussi admirable, et que nous pouvons déjà nous représenter d'après ce que nous en dit, avec tant de chaleur, M. le peintre Eugène Burnand : *On ne peut détacher les yeux de la tête de Tell, et plus on la contemple, plus on a le sentiment qu'on se trouve en présence de quelque chose de beau !*

Après la statue, disent des gens qui se croient bien informés, une autre surprise bien plus grande encore nous serait réservée : le don d'un million à la commune de Lausanne, par un généreux anonyme !

Ce qu'il y a de vrai ou de faux dans ce bruit, nous l'ignorons absolument ; mais, si telle chose devait nous arriver, nous supplions l'autorité compétente de prendre ses précautions en donnant à un avis ainsi conçu la plus grande publicité :

« La municipalité de Lausanne prie le généreux anonyme, qui vient de lui faire annoncer le don d'un million en faveur de la commune, de bien vouloir lui adresser, dans le plus bref délai, les pièces suivantes :

1^o Son acte d'origine ;

2^o Son acte de naissance ;

3^o Un acte de bonnes mœurs délivré par le président de la commune où il est domicilié ;

4^o Les papiers relatifs à la provenance de sa fortune, de celle de son père, et, si possible, de celle de son grand-père ;

5^o La déclaration solennelle que les uns et les autres n'ont jamais joué aux petits chevaux.

» A défaut de ces renseignements, la commune de Lausanne aura le regret de refuser le don qui lui est offert. »

Avec de telles précautions, nous serions au moins parfaitement tranquilles.

L. M.

Consecration de l'église catholique de Lausanne.

La nomination de M. Dérueaz à la haute dignité d'évêque du diocèse de Lausanne et Genève a fait beaucoup parler, depuis quelques semaines, de la paroisse à laquelle cet honorable prêtre a consacré une grande partie de sa carrière.

Nous croyons donc intéresser nos lecteurs en leur donnant le récit de l'inauguration de l'église catholique, il y a 57 ans bientôt. C'est, du reste, une cérémonie religieuse intéressante et très peu connue de nos populations protestantes.

Ce fut sous l'épiscopat de Mgr Pierre-Tobie Yenni, évêque de Lausanne et Genève, que fut édifiée et consacrée l'église actuelle. Cette consécration eut lieu le dernier dimanche de mai de l'année 1834.

La paroisse catholique était alors administrée par son conseil, composé de MM. de Malsabrier, Combette, Blanc, Depierre, Nègre et Croisat, sous la présidence du curé, M. le doyen Reidhaar, du canton de Zoug.

Elle avait pour sacristain M. Desgrandi, maître gypser, et pour huissier, le père Monnet, vitrier.

L'école des garçons tenue par M. Lamadelaine, et celle des filles par Mme Marin Huit.

Mgr Yenni, sacré évêque en 1815 et mort en 1859, fut enterré dans le chœur de l'église de Notre-Dame, à Fribourg. Chose curieuse à remarquer, des faits exactement semblables à ceux qui ont précédé la nomination de Mgr Dérueaz à l'épiscopat, se produisirent à l'occasion de celle de Mgr Yenni. On avait aussi affaire à diverses compétitions, patronnées par divers partis, qui cherchaient, chacun de son côté, à faire prévaloir le candidat de son choix. Le pape, fatigué de ces intrigues, fit alors rechercher s'il n'existe pas un prêtre du canton de Fribourg ayant fait ses études à Rome. On découvrit alors un modeste curé de village (près de Châtel-St-Denis), qui répondait au désir exprimé, et sur la personne duquel on avait les meilleurs renseignements. M. Yenni fut nommé.

La veille de la consécration de l'église catholique, ce prélat arriva de Fribourg dans sa voiture, et descendit à la cure, accompagné de M. l'abbé Gottofrey, vicaire général, et de M. Ch. Fontannaz, chancelier de l'Evêché.

Le dimanche matin, et selon le cérémonial prescrit, l'évêque officiant, assisté du clergé invité pour la circonstance, commence par faire le tour extérieur de l'édifice pour venir s'arrêter à la grande porte, qui est fermée, et où il heurte par trois fois.

Le gardien préposé à l'intérieur, qui est un prêtre, lui demande quel est l'objet de sa visite.

Il lui est répondu : « *Le Seigneur veut prendre possession de sa demeure* ».

Et la porte s'ouvre.

Il tombait depuis la veille une pluie telle que le chemin autour de l'église était impraticable et qu'on avait dû le recouvrir de planches.

Entré dans le temple, suivi de ses assistants, l'évêque répand d'abord l'eau bénite sur le parquet, dans le vestibule, où l'on allume un grand cierge. Puis il se dirige vers l'autel.

Après les prières d'introduction, il revêt la chappe et la mitre, et fait le tour de l'enceinte, en commençant par le côté droit, qui est celui de l'Évangile¹, s'arrêtant devant chaque pilier,

¹ Dans les temples catholiques, on nomme côté de l'Epître, le côté droit de l'autel et du chœur, et côté de l'Évangile, le côté gauche, c'est-à-dire celui où le prêtre lit l'Évangile.

sur lequel est peinte une croix de Jérusalem, éclairée d'un cierge. Il oint cette croix par trois fois avec le chrême (huile sainte), en prononçant les paroles sacramentelles.

Pendant cette cérémonie, on chante le *Veni Creator*.

Rentré à l'autel par le côté gauche, où il a accompli la même cérémonie, il consacre l'autel, la chaire et les fonds baptismaux, après quoi les six grands cierges de l'autel sont allumés.

Puis l'évêque monte en chaire et témoigne toute sa gratitude et celle de la communauté catholique aux autorités cantonales et communales, comme aussi à tous les bienfaiteurs qui ont contribué à l'érection du monument. Il rappelle les devoirs des fidèles dans un prône ayant pour texte : *Domus mea, Domus orationis* (ma maison est une maison de prières). Il quitte ensuite la chaire pour venir se placer sur un trône, dressé dans le chœur, à la droite de l'autel où, assisté de ses prêtres, il revêt les vêtements pour la célébration de la messe.

Les fonctions de maître des cérémonies étaient remplies par M. le doyen Aebi, curé de ville, à Fribourg.

L'évêque habillé, ainsi que ses assistants, une messe en musique commença, chantée par Mmes Bâcon, Gogler, Mmes Martorelli et quelques amateurs, sous la direction de M. François Hoffmann.

Le Conseil d'Etat était représenté à la cérémonie par MM. H. Druey et Jaquet, de Morges ; la Municipalité par deux de ses membres.

On remarquait près de l'autel la présence de M. le comte Bagnoux, abbé de St-Maurice, et du chanoine Chervaz, son coadjuteur.

L'affluence du public était considérable, malgré le mauvais temps. A midi, il y eut un grand dîner à la cure et l'on chanta les Vêpres solennelles suivies du *Te Deum*, à 5 heures.

Le lendemain, il y eut Grand-Messe, à 9 heures, pour tous les bienfaiteurs de l'église.

Chaque année, la paroisse célèbre l'anniversaire de cette dédicace, le troisième dimanche du mois de mai.

F. S.

Le dou gardabits.

Cein que vo vé marquâ, c'est oquie coumeint quiet on ne pâo jamé comptâ su rein ; et bin dâi iâdzô on sè crâi dè preparâ oquie d'avanço po son pliési, et craque ! cein vo fâ faubon âo derrâi moimt.

Canaque et Dzeliâiron étiot dou brâvo vilhio, dou bon z'amis, que restâvont pè Lozena, découtè lè vilhiès casernes, et coumeint l'aviont prâo lizi et que saviont on bocon tsapouzi lo bou, s'étiot met dein la boula dè sè fabrequâ à tsacon onna bière, po l'avâi bin chétse âo